

SÉCHERESSE
DEPUIS LE 3 JUILLET 2023



Entreprises, agriculteurs **Usages économiques**



Ne pas irriguer les champs par aspersion de **11h à 18h** (sauf cultures dérogeables*).
L'irrigation au goutte à goutte et par micro-aspersion est autorisée.

**maraîchage, arboriculture, horticulture, pépinières, maïs et soja semences,*



Ne pas arroser les terrains de golf de **11h à 19h**.



Ne pas laver sa voiture chez soi. Réduire le lavage de sa voiture en station, uniquement sur les dispositifs économes autorisés.



Tous concernés : protégeons nos ressources en eau en agissant !



Particuliers, collectivités **Usages non-économiques**



Ne pas arroser :
• **Jour et nuit** les pelouses, les espaces verts ;
• De **11h à 19h** les potagers, les massifs fleuris (pleine terre et jardinières).



Ne pas laver ses façades, toitures et terrasses.



Ne pas remplir sa piscine de plus 1m³ sauf remise à niveau (dans la limite de 10% du volume total) et premier remplissage après travaux.



Ne pas arroser les terrains de sport de **11h à 19h**.



Fermer les fontaines en circuit ouvert (privée, publique).



Sans oublier les gestes écocitoyens

Retrouvez toutes les informations concernant la sécheresse, tels que les arrêtés et les comptes-rendus de la cellule sécheresse, sur <https://jura.gouv.fr> ou sur le site Propluvia